



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2019 À 20H30

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le 28 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de **PECOUT Michel**, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LAUGIER Jean-Paul, CORNILLE Annie, BAYOL Jean-Louis, ADELL Brigitte, CAMPAGNA Catherine, DI FELICE Jean-Marc, IMBERT Monserrat, CORNEC Carmen, ROMAN Marie-Line, RINGOT Sylviane, VAESKEN Sébastien, SEBBAGH Corinne, HERON Olivier, CHOISI Nathalie, DE MARCO Christine, ÉCREPONT Eric, BEL BRES Gisèle, PONÇON Christiane, CHARROIN Alain, DUFOUR Marie-José, DUPOUX Ludovic

Absents ayant donné procuration : **CHAZE Rachel** pouvoir à **DE MARCO Christine**

Absents excusés: **VICO Louis, MIOLLAN Pascal,**

Absent : **REY Maxime, LEBRETON Stéphane,**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **BAYOL Jean-Louis**

1) **Séance de 20h 30 : Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019**

la délibération du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 est disponible sur le site internet de la mairie de Graveson

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la Commune. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

La loi NOTRe a modifié les modalités de présentation et les nouveautés issues sont les suivantes :

- La présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire est désormais obligatoire
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication
- La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par délibération spécifique.

Ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget Primitif, tiendra lieu de Rapport d'Orientation Budgétaire et est organisé autour de trois parties :

- L'environnement national
- Tendances des finances de la commune de Graveson
- Perspectives budgétaires 2019

C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que la commune de Graveson doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Les points abordés sont les suivants :

I. Le contexte économique mondial : Un contexte économique plus contraint que prévu

II. La trajectoire des finances publiques nationales

III. Le devenir de la fiscalité locale et conséquences pour les collectivités

A. La suppression de la taxe d'habitation

B. La réforme de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

IV. Les autres points notables

- A. La Dotation Globale de Fonctionnement
- B. Les Dotations de Soutien à l'Investissement
- C. Le programme de suppression des taxes dites « à faible rendement »
- D. L'impact du « Protocole Parcours Carrière et Rémunération » (PPCR)

V. Le contexte financier du budget communal en 2018

➤ L'endettement de la commune de Graveson

Source : ministère de l'économie et des finances 2017 : Dette totale de la commune :
7 272 101.00 €
En 2017, la dette par habitant représentait 1471 € contre 936 € au niveau national

➤ Bilan comptable : exécution des budgets année 2018 pour l'ensemble des budgets :

○ Budget Assainissement

Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 199 823.12 €
 - Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 167 417.08 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **déficit** de fonctionnement de..... 32 406.04 €
Le déficit antérieur étant de..... 11 407.60 €

L'excédent cumulé de fonctionnement est de..... 43 813.64 €

Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à..... 145 205.88 €
 - Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à..... 111 728.90 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **déficit** d'investissement de.....33 476.98€
L'excédent antérieur étant de 232 858.94 €

L'excédent cumulé d'investissement est de..... 199 381.96 €

○ Budget Principal

Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018..... 5 081 450.36 €
 - Recettes de fonctionnement de l'exercice 2018..... 5 443 639.85 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **excédent** de fonctionnement de **362 189.49 €**

Quote-part fonctionnement suite dissolution du Syndicat transports Graveson/Maillane (écriture ordre non budgétaire, excédent) 6 857.12 €

L'excédent cumulé de fonctionnement est de 369 046.61 €

Section d'investissement

- Dépenses d'investissement de l'exercice 2018..... 1 658 899.40 €
 - Recettes d'investissement de l'exercice 2018..... 2 132 290.93 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **excédent** d'investissement de ... **473 391.53 €**

Quote-part investissement suite dissolution du Syndicat transports Graveson/Maillane (écriture ordre non budgétaire, excédent) 4 156.61 €

Le déficit antérieur étant de.....624 434.38 €

L'excédent cumulé d'investissement est de 146 886.24 €

○ **Budget Jeunesse et Sports**

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à.....241 616.26 €
 - Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 238 707.22 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **déficit** de fonctionnement de..... 2 909.04 €
L'excédent antérieur étant de 14 440.65 €

L'excédent cumulé de fonctionnement est de..... 11 531.61 €

○ **Budget Crèche « les lutins »**

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à.....580 180.04 €
 - Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 574 600.03 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **déficit** de fonctionnement de..... 5 580.01 €

L'excédent antérieur étant de 26 350.35 €

L'excédent cumulé de fonctionnement est de..... 20 770.34 €

○ **Budget Culture et Vie communale**

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à.....314 706.54 €
 - Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 310 508.27 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **déficit** de fonctionnement de..... 4 198.27 €

L'excédent antérieur étant de 2 823.97 €

Le déficit cumulé de fonctionnement est de..... 1 374.30 €

○ **Budget Jumelage Graveson/Thônex**

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à.....9 052.73 €
 - Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à..... 8 650.00 €
- Le résultat de l'exercice 2018 présente un **déficit** de fonctionnement de..... 402.73 €

L'excédent antérieur étant de 1 064.92 €

L'excédent cumulé de fonctionnement est de..... 662.19 €

➤ **Fiscalité 2019 :**

Les taux, inchangés depuis 2013, seront donc appliqués pour 2019 avec la répartition suivante :

- Taux taxe habitation = 21.80
- Taux taxe foncière sur le bâti = 22.10
- Taux taxe foncière sur le non bâti = 47.98

➤ **Proposition des subventions 2019 aux Associations pour un montant total de 42 261.50 €**

VI. Elaboration budgétaires et orientations prévisionnelles 2019

o Budget Assainissement

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 167 510.93 €

Section d'investissement en dépenses et en recettes : 282 207.84 €

o Budget Principal

Proposition section de Fonctionnement 2019			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011	1 719 377.85	Chapitre 64	36 468.86
Chapitre 012	1 880 800.00	Chapitre 70	197 450.00
Chapitre 65	1 154 917.82	Chapitre 73	4 064 228.51
Chapitre 66	392 084.42	Chapitre 74	755 876.00
Chapitre 73	5 000.00	Chapitre 75/76	375 400.00
Chapitre 042	175 690.72		
Chapitre 023	101 552.56		
Total	5 429 423.37		5 429 423.37

Prévisions des Investissements 2019			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001	146 886.24	Chapitre 10	588 198.61
Chapitre 16	1 715 458.96	Chapitre 021	101 552.56
Chapitre 20	53 578.00	Chapitre 16	1 300 000.00
Chapitre 21	162 878.00	Chapitre 28	161 888.74
Chapitre 23	3 018 156.49	Chapitre 48	13 801.98
		Chapitre 024	84 300.00
		Chapitre 13	2 847 215.80
Total	5 096 957.69		5 096 957.69

Les travaux prévisionnels d'investissement concernent :

- Restauration menuiserie église
- Clôture de futsal
- Acquisition d'une station de sports « airfit »
- Mise aux normes PMR place Henri Dunant
- Réfection de chemins communaux, signalétique, lotissement Sainte-Marie
- Travaux RD34a
- Continuité du PPP
- Réfection des terrains du stade (drainage)
- Réhabilitation du cimetière
- Aménagement d'un WC public
- Ville intelligente : Smart City
- Création d'un skate- park
- Construction d'un complexe sportif

○ **Budget Jeunesse et Sports**

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 262 272.00 €

○ **Budget Crèche « les lutins »**

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 597 996.00 €

○ **Budget Culture et vie communale**

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 346 300.00 €

○ **Budget Jumelage Graveson/Thônex**

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 25 200.00 €

VII. Le personnel communal

Photographie des effectifs par service au 1er janvier 2019	
Commune	42 agents titulaires dont 2 en disponibilité : 40 agents en activité 3 contrat à durée déterminée : remplacement disponibilité ou congé longue maladie
Ecole	7 Atsem (7 femmes) dont 2 mises à disposition de l'Ecole Privée (contrat diocèse) (catégorie C) 1 Educateur Sportif, Directeur du centre aéré (catégorie B) 2 postes ménage école primaire (3 femmes car 1 temps complet et 2 à 1/2 temps) (catégorie C)
Cantine	3 agents : 1 homme - 2 femmes (3 catégorie C) Entre 11h30/13h30 toutes les Atsem interviennent au restaurant scolaire 2 renforts (le matin + le matin jusqu'à 16h (2 femmes) (catégorie C)
Services techniques	10 hommes pour les services techniques (catégorie C) 4 femmes pour l'entretien des locaux (catégorie C) 1/2 secrétaire du service administratif
Service Administratif	8 femmes et 1 homme (2 état civil- 1 ccas- 1 urbanisme-1/2 plurifonctionnel-1 communication - 1 secrétariat Mr le Maire- 1 DRH- 1 DGS/Finances) (6 catégorie C- 2 catégorie B -1 catégorie A)
Police Municipale	4 agents : 1 chef (catégorie B), 2 Brigadiers, 1 ASVP - (3 hommes - 1 femme) (catégorie C)
Jeunesse	5 agents titulaires dont 1 en disponibilité (catégorie B) 1 catégorie B, 4 catégorie C : femmes 1 agent (homme) en contrat à durée déterminée pour remplacer l'agent en disponibilité Missions : Centre aéré vacances, centre aéré le mercredi, adolescents, gestion administrative.... le reste du personnel = saisonniers : animation pour le centre aéré des vacances scolaires
Crèche	15 agents + 1 Médecin PMI et 1 agent en disponibilité : 14 femmes et 1 homme 1 Directrice (CDI, catégorie A), 1 éducatrice (CDI catégorie B), 4 auxiliaires de puériculture (3 titulaires, 1 CDI, Catégorie C) 5 aides auxiliaires (5 titulaires catégorie C), 1 cuisinier (titulaire, catégorie C), 2 agents d'entretien (1 titulaire catégorie C, 1 CDI catégorie C à 80%), 1 agent en CDD (catégorie C : remplacement disponibilité et temps partiel)
Culture et vie communale	4 agents de catégorie C, dont 1 agent CDI à 80% et 3 agents titulaires : 4 femmes 1 Responsable du Musée (temps complet, 1 responsable artistique (temps partiel), 2 accueil du Musée et Office de tourisme (1 temps complet et 1 temps partiel) Mission : animation du Musée (expo, ateliers artistiques,visites....) accueil Office Tourisme

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

Le Conseil, PREND ACTE, à l'unanimité, du débat consécutif à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.

2) Séance de 21h 30

Le conseil a choisi pour secrétaire : CORNILLE Annie

Adoption du Compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 : à la majorité, avec 21 voix pour, 0 voix contre et 2 absentions (DUFOUR Marie-José, PONÇON Christiane)

1) Convention SOLIHA 2019 : animation opération façades

Mr le Maire rappelle que la commune de Graveson souhaite soutenir la revalorisation du bâti de son centre ancien, en complément de la mission de « suivi-animation pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie » mis en place par Terre de Provence Agglomération. Pour cela la commune souhaite poursuivre la mobilisation des aides à la réhabilitation des façades sur le centre ancien. Ces aides sont mobilisables par les propriétaires dans le cadre de cette convention « opération façades ».

Soliha Provence, proposera et mobilisera tous les outils et tous les produits potentiels, conventions, protocoles nationaux et préfectoraux pour lesquels des agréments spécifiques lui ont été confiés pour permettre à tous les habitants, même les plus modestes, de bénéficier d'aides complémentaires pour la réalisation de leur projet de rénovation.

Il vous est proposé d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention bipartite pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

2) Contrat Enfance Jeunesse : CAF des Bouches-du-Rhône

Mr le Maire rappelle que notre Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF des Bouches-du-Rhône est arrivée à terme et qu'il convient de renouveler ce précieux partenariat.

Le Contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
 - La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
 - La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions
 - Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins de six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

L'objet de la présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse »

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention,
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires

Ce contrat enfance jeunesse sera renforcé par un accord de pré-engagement à l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale de service aux familles :

Acteur majeur de la politique familiale et sociale, la CAF assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, conclue entre l'Etat et la CNAF inscrit la Convention Territoriale Globale comme le cadre partenarial rénové. Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et moyens offert par la branche famille est mobilisé.

Il vous est proposé d'autoriser Mr le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement comprenant une annexe « Accord de pré-engagement à l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale de service aux familles, pour la période de 2018 à 2021.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

3) Demande de subvention auprès de l'Etat : DETR (dotation d'équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux du RD34a

Monsieur le Maire expose qu'il est possible pour la Commune de Graveson de solliciter la Préfecture dans le cadre d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019. Le projet de la réfection de la route des Palunettes correspond à une catégorie retenue par ce dispositif.

Le montant total subventionnable de ce programme d'investissement est estimé à 465 325.67 € HT pour lequel la municipalité a sollicité aussi une aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 50% selon le plan de financement provisoire détaillé ci-dessous :

Montant HT des travaux de l'opération	Subvention Conseil Départemental à hauteur de 50% du HT	Subvention ETAT-DETR 2019 à hauteur de 20% du HT	Autofinancement de la commune de 30%
465 325.67 €	232 663.00 €	93 065.00 €	139 597.70 €

Au bénéfice de ces précisions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces projets d'investissements

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

4) Demande de subvention Conseil Départemental, dispositif travaux de proximité : travaux de voirie rue Lamanon

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réfection de notre voirie centre-ville, en concordance avec notre Contrat de Partenariat Public Privé, il serait opportun de solliciter le Conseil Départemental une subvention, dispositif travaux de proximité, pour le financement des travaux de voirie de la rue Lamanon.

Il est rappelé que par délibération n° 2017-11-03 du 30 novembre 2017 le Conseil Municipal s'était prononcé sur cette demande de subvention. Notre dossier n'ayant pas fait l'objet d'une attribution au cours de l'année 2018, il vous est proposé de présenter ce dossier pour l'année 2019.

Dans l'optique de la réalisation de ce programme, il vous est proposé de solliciter une subvention du Conseil Départemental de 70% soit 56 709.00 € pour un montant de travaux qui s'élève à 81 013.70 € HT.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

5) Demande de subvention Conseil Départemental, dispositif travaux de proximité : travaux de voirie Passage Jeanne d'Arc, passage Chabaud

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réfection de notre voirie centre-ville, en concordance avec notre Contrat de Partenariat Public Privé, il serait opportun de solliciter le Conseil Départemental une subvention, dispositif travaux de proximité, pour le financement les travaux de voirie passage Jeanne d'Arc et du passage Chabaud

Il est rappelé que par délibération n° 2017-11-04 du 30 novembre 2017 le Conseil Municipal s'était prononcé sur cette demande de subvention. Notre dossier n'ayant pas fait l'objet d'une attribution au cours de l'année 2018, il vous est proposé de présenter ce dossier pour l'année 2019.

Dans l'optique de la réalisation de ce programme, il vous est proposé de solliciter une subvention du Conseil Départemental 13 de 70% soit 54 132.00 € pour un montant de travaux qui s'élèvent à 77 330.90 € HT

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

6) Demande de subvention Conseil Départemental, dispositif amendes de police

Dans le cadre de gros travaux relatifs à l'exigence de la sécurité routière, la commune doit procéder cette année à la mise en sécurité et à l'aménagement d'un parking de covoiturage avec liaison au transport bus.

Le programme de réhabilitation de l'ensemble des voiries communale actuellement en cours, accroît l'attractivité de la ville et donc amène à développer et sécuriser la circulation tout en conciliant les différents modes de transports.

L'aménagement d'un parking de covoiturage sur l'allée Riboun est le lieu idéal pour ce projet. En effet, il s'agit d'optimiser notre espace et notamment ce lieu de rassemblement voué au ramassage scolaire et aux navettes qui desservent les plus grandes agglomérations de proximité.

La mise en place de chicanes sur cette espace de circulation et de stationnement produira une série de virages artificiels et réduira ainsi la vitesse de passage des véhicules. L'ensemble des usagers sera ainsi mis en sécurité.

Il est rappelé que par délibération n° 2018-03-39 du 29 mars 2018 le Conseil Municipal s'était prononcé sur cette demande de subvention. Notre dossier n'ayant pas fait l'objet d'une attribution au cours de l'année 2018, il vous est proposé de présenter ce dossier pour l'année 2019.

Les travaux dont le montant s'élève à 92 518.80 € HT peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Il vous est proposé de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif sécurité routière 2019

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

7) Lancement MAPA (Marché à Procédure Adaptée) : accord cadre élagage

M. le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du renouvellement de certains contrats de prestations de services prévu pour l'année 2019 la commune va procéder au lancement de la consultation suivante : Accord-cadre de travaux d'élagage sur les plantations et boisements communaux.

Il vous est proposé d'autoriser le lancement de la consultation ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

8) Lancement MAPA (Marché à Procédure Adaptée) : Conception/Réalisation/mises aux normes PMR place Henri Dunant

M. le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du programme de travaux prévu pour l'année 2019 la commune va procéder au lancement de la consultation suivante : Conception-réalisation – Création d'une fontaine – Place Henri Dunant avec mises aux normes PMR.

Il vous est proposé d'autoriser le lancement de la consultation ci-dessus selon la procédure de marché à procédure adaptée – MAPA et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

9) Lancement MAPA (Marché à Procédure Adaptée) : Flotte photocopieurs

M. le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du renouvellement de certains contrats de prestations de services prévu pour l'année 2019 la commune va procéder au lancement de la consultation suivante : Location et maintenance du parc des photocopieurs de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser le lancement des consultations ci-dessus selon la procédure de marché à procédure adaptée – MAPA. Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

10) Lancement MAPA (Marché à Procédure Adaptée) : Travaux voirie lotissement Sainte-Marie

M. le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du programme de travaux prévu pour l'année 2019 la commune va procéder au lancement de la consultation suivante : Réfection de voirie : Reprise ponctuelle de chaussées et trottoirs – Lotissement Sainte Marie.

Il vous est proposé d'autoriser le lancement de la consultation ci-dessus selon la procédure de marché à procédure adaptée – MAPA et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

11) Révision de la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles

M. le Maire informe avoir été saisi par le Président du Parc Naturel Régional des Alpilles, Jean MANGION, sur la position du Conseil Municipal au regard d'une adhésion de Graveson au futur périmètre dudit Parc Naturel.

En effet, dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles, un travail de nature technique a été conduit à l'occasion du diagnostic de l'évolution du territoire qui a été demandé par l'Etat. Cette réflexion a permis de contextualiser le périmètre actuel dans une enveloppe territoriale plus large, dénommée périmètre d'investigation, qui intègre la commune de Graveson mais aussi les communes de Boubon, Barbenane, Maillane et Eyragues.

La Région, à qui appartient la décision de fixer le périmètre d'étude lors d'une révision de charte, a entendu l'expression locale des Communes du territoire(lors de la réunion de lancement du processus de révision de la charte en avril 2018) et décidé en juin 2018 de ne pas retenir notre commune (ni celles du périmètre d'investigation) comme faisant partie de ce périmètre ouvrant droit à adhésion au Parc.

Aujourd'hui, il apparaît que ces positionnements soient insuffisamment formalisés pour l'Etat qui attend une traduction concrète de la commune de Graveson vis-à-vis du Parc.

Le refus d'engagement d'une Commune dans un projet de territoire de Parc Naturel Régional constituant en effet un élément déterminant dans toutes perspectives d'extension potentielle et rendant caduque cette hypothèse, il vous est proposé de vous positionner au regard de l'adhésion ou la non adhésion de Graveson au futur périmètre du Parc Naturel Régional des Alpilles.

Un débat est ouvert sur la situation géographique des Alpilles par rapport à la commune de Graveson, sur les contraintes, les avantages et les inconvénients. A l'issue de l'exposé de chacun des élus, Mr le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

La première question posée par Mr le Maire : Qui est favorable à l'adhésion de la Commune au Parc Naturel Régional des Alpilles : BAYOL Jean-Louis, PONÇON Christiane

La deuxième question posée par Mr le Maire : Qui s'abstient sur cette adhésion : ECREPONT Eric, LAUGIER Jean-Paul, BEL BRES Gisèle, DUPOUX Ludovic

La dernière question posée par Mr le Maire : Qui est défavorable à l'adhésion de la Commune au Parc Naturel Régional des Alpilles : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, ADELL Brigitte, CAMPAGNA Catherine, DI FELICE Jean-Marc, IMBERT Monserrat, CORNEC Carmen, ROMAN Marie-Line, RINGOT Sylviane, VAESKEN Sébastien, SEBBAG Corinne, HERON Olivier, CHOISI Nathalie, DE MARCO Christine et par procuration CHAZE Rachel, DUFOUR Marie-José, CHARROIN Alain

Une majorité étant contre l'adhésion de la Commune au Parc Naturel Régional des Alpilles,

DECIDE, à la majorité, de la non- adhésion de la Commune de Graveson au futur périmètre du Parc Naturel Régional des Alpilles

Aucune question n'étant posée après les diverses interventions et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h45.

Michel PECOUT,
Le Maire

